



LE DISPOSITIF LOCAL
D'ACCOMPAGNEMENT DE L'ESS



Présentation du DLA en Auvergne Rhône-Alpes

27 janvier 2026

Contact : Emilien NORMAND et Angélie DANET

dla.aura@bge-aura.fr 04 73 35 12 39



Cofinancé
par l'Union
européenne





Un dispositif public présent sur tous les territoires

- Le DLA a été **créé en 2002** par **l'État et la Caisse des Dépôts**, rapidement rejoints par le **Mouvement associatif**, avec le **soutien du Fonds Social Européen (FSE)**, et plus récemment par **Régions de France et ESS France**.
- Soutenu et financé au niveau territorial par de nombreuses collectivités locales et CAF.
- Il est opéré au niveau national par **l'Avise**, par 13 DLA régionaux et 103 DLA départementaux avec le soutien de 6 Centres de ressources : Sport, Insertion par l'activité économique (IAE), Culture, Solidarités – Santé, Transition écologique, Financement et Numérique.



Cofinancé
par l'Union
européenne





Critères d'éligibilité



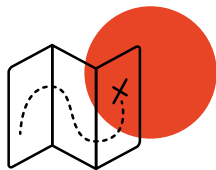
Un statut appartenant à l'ESS



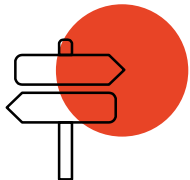
Une finalité sociale



Être une structure employeuse avec pour volonté de maintenir ou développer l'emploi



L'utilité territoriale du projet



L'absence d'offres alternatives d'accompagnement sur le territoire



Les moyens disponibles du DLA pour réaliser cet accompagnement

Exemples de cibles

Les structures de l'insertion par l'activité économique (IAE)

Les associations employeuses

Les coopératives d'utilité sociale (Scop, SCIC)

Les entreprises sociales agréées ESUS

Les prérequis pour s'engager dans une démarche DLA


- ✓ Une démarche **volontaire à l'initiative de la structure**
- ✓ Une démarche **partagée**
- ✓ **Implication de la gouvernance et des équipes salariées** dans la démarche

Vigilances concernant les approches collectives structurantes de territoire ou de structuration de filières :

- Impliquer dans l'accompagnement les acteurs déjà engagés dans la démarche,
- Avoir un collectif bien structuré au départ de l'accompagnement (Le DLA n'a pas vocation à accompagner l'étape de structuration du collectif).
- Disposer d'un diagnostic territorial circonstancié en amont de l'accompagnement, (économiques, politiques, sociales...).
- Circonscrire l'intervention du DLA à une étape et un sujet (objectif clair et bien défini).
- En cas de collectif mixte (ESS et économie classique) : les structures ESS doivent être moteur de la démarche – accompagnement sous réserve de l'accord du Comité stratégique Régional (instance de pilotage du dispositif).



Les étapes d'une démarche DLA

 Une démarche **d'accompagnement au changement** (analyse systémique), **volontaire** de la structure (accompagnement choisi, **implication des salariés et de la gouvernance de la structure**) et **partagée** (diagnostic partagé, accompagnement co-construit).

Le DLA, mode d'emploi

Un accompagnement à la consolidation sur-mesure et gratuit en cinq étapes :



1. Accueil

Détermination de la pertinence d'un accompagnement, orientation vers d'autres alternatives si nécessaire.



2. Diagnostic partagé

Analyse de vos enjeux et de vos besoins.



3. Construction du parcours

Priorisation des axes de développement et choix des intervenant-es à mobiliser, dont :

Cabinets de conseil
Prestations de conseil individuelles et/ou collectives

Professionnel·les et expert·es sur différents secteurs et thématiques
Têtes de réseau, organismes de formation, autres dispositifs d'accompagnement...

Chargé·e de mission DLA en direct



4. Mise en œuvre de l'accompagnement

À vos côtés pour la coordination des différentes actions.



5. Suivi

Évaluation de l'accompagnement et identification de potentiels nouveaux besoins.

Les différentes formes de l'accompagnement

L'accompagnement DLA peut faire appel à différentes modalités :

- ✓ Appui et conseil du chargé de mission DLA
- ✓ Mobilisation d'un dispositif d'accompagnement ou de financement ou de formation d'un partenaire ou d'un réseau
- ✓ Intervention d'une prestation de conseil DLA (selon le principe de subsidiarité) :
 - **Soit individuelle**
 - **Soit collective**
 - Projet de coopération, fusion, etc.
 - Plusieurs structures ayant un besoin similaire
 - Un mix individuel / collectif

Le CMDLA coconstruit le parcours d'accompagnement grâce à ces différentes modalités puis le coordonne.



Intervenants

Différents intervenants viennent apporter leur expertise tout au long du parcours

Le/la chargé.e de mission DLA

au sein de la structure porteuse

Le comité d'appui (Comap)

composé de partenaires institutionnels, sociaux et financiers

D'autres acteurs ou têtes de réseau

basés sur le territoire ou à l'échelon national comme les centres de ressources DLA (Culture, Transition écologique, Social/medico-social/santé, Sport, Financement, IAE)

Le prestataire, lors d'une ingénierie

choisi par la structure et le/la chargé.e de mission DLA

Les opérateurs DLA en Auvergne Rhône Alpes



DLA régional



DLA Loire



DLA Rhône



DLA Allier
DLA Puy de Dôme
DLA Cantal
DLA Haute-Loire



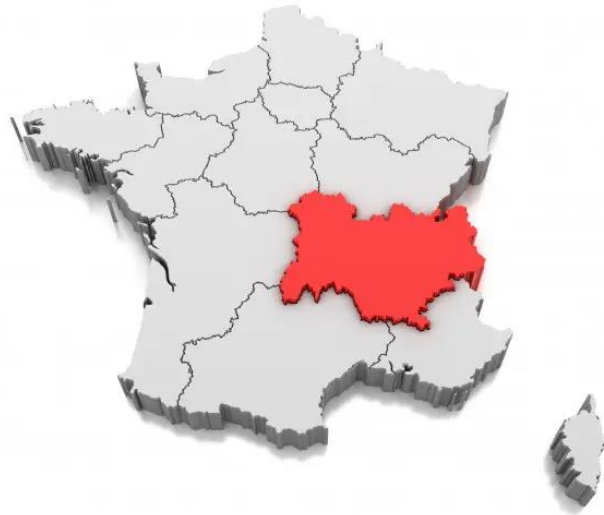
DLA Savoie
DLA Haute-Savoie



DLA Drôme
DLA Ardèche

Plus d'informations sur le site internet :
Info-dla.fr

L'activité des DLA d'Auvergne Rhône-Alpes en 2023



688 *structures accompagnées*



578 *bénéficiaires de prestations de conseil (+ 8 %)*

193 *bénéficiaires de prestations de conseil individuelles (+ 5%)*

387 *bénéficiaires de prestations de conseil collectives (+ 9%)*



3 156 209 € *mobilisés au profit de* **15 456** *emplois*

(dont **225** *emplois aidés – 37 %)*

Caractéristiques des structures accompagnées par les DLA d'Auvergne-Rhône-Alpes en 2023



91 % d'associations

54 % de structures primo bénéficiaires

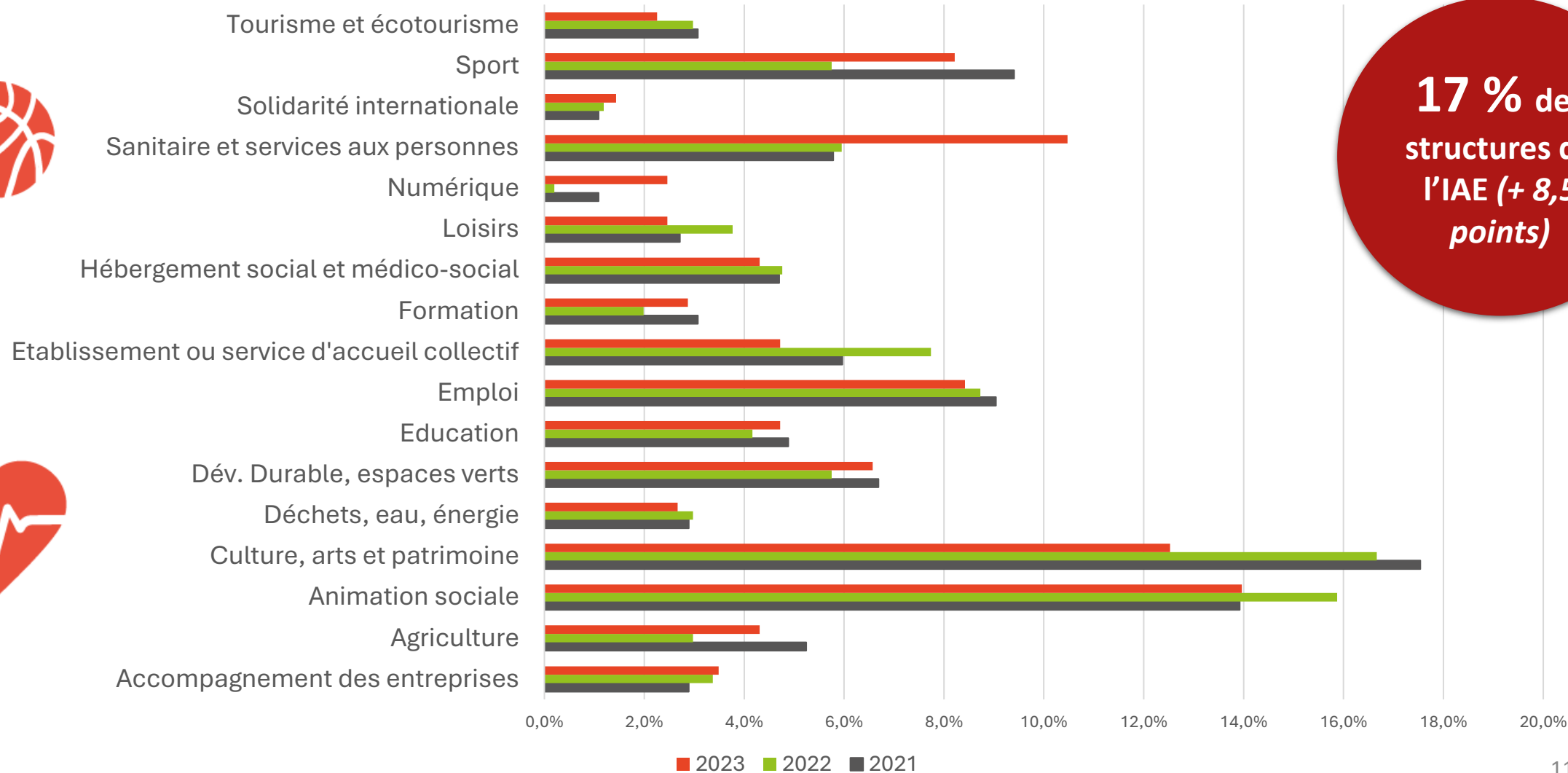
55 % de structures de moins de 10 salariés

20 % de 11 à 25 salariés

25% de 26 salariés et plus

Prestations de conseil en Auvergne-Rhône-Alpes

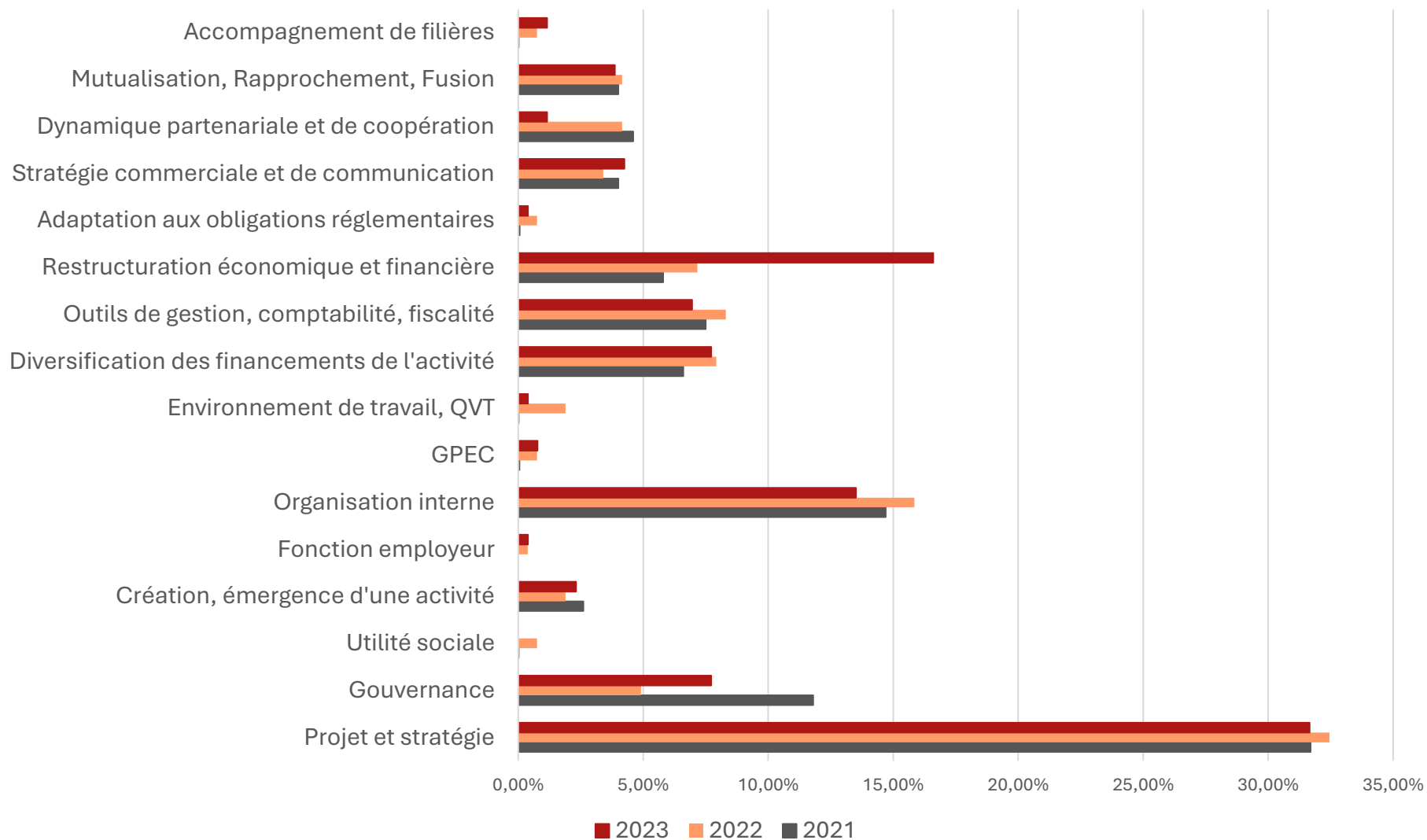
Répartition des structures bénéficiaires par secteur d'activité



17 % des structures de l'IAE (+ 8,5 points)



Les prestations de conseil en Auvergne–Rhône–Alpes par thématique



9 % des prestations ont porté sur le recours aux **outils numériques** (soit +4 points par rapport à 2022)

Se référencer prestataire DLA



Pourquoi me référencer « prestataire DLA » ?

- Faciliter votre identification auprès des chargé-e-s DLA
- Être un destinataire potentiel des appels d'offre lors des appels à concurrence
 - **Les prestataires référencés ne sont pas automatiquement destinataires de tous les appels d'offre.**
- Le référencement en tant que prestataire DLA ne constitue pas un argument marketing !



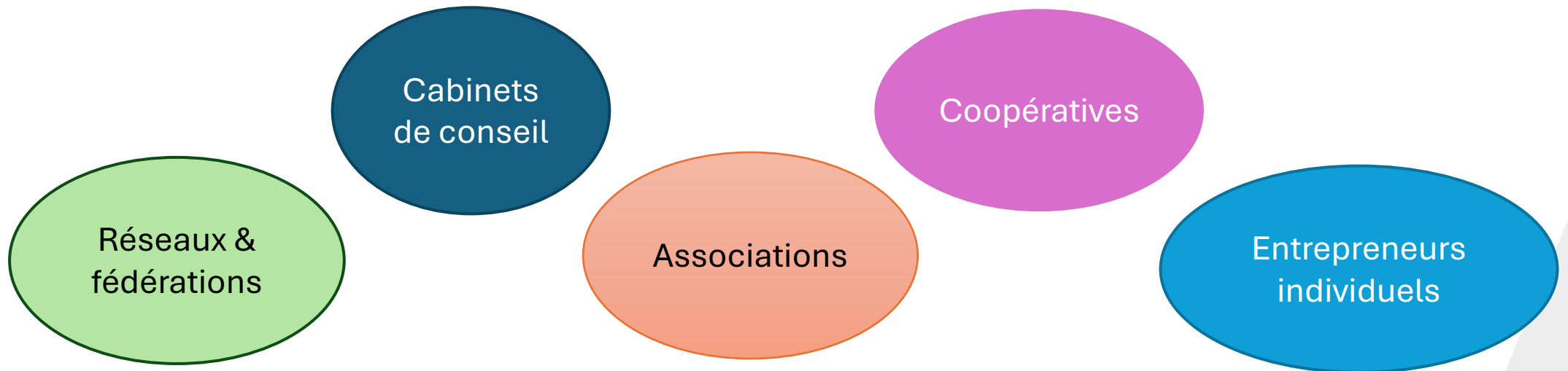
Comment se référencer « prestataire DLA » ?

- Compléter son dossier de référencement régional
 - Des démarches propres à chaque région – à dupliquer selon votre mobilité
 - Si expertise sectorielle poussée : se faire connaître auprès du CRDLA
- Enrichir sa fiche prestataire sur ILO
- Cas des entrepreneurs en CAE : un référencement par entrepreneur, pas de référencement global de la CAE.

**Pour accéder au dossier en AURA : [ICI](#)
(jusqu'au 13 mars 2026)**

QUELS SONT LES STATUTS AUTORISÉS POUR INTERVENIR EN TANT QUE PRESTATAIRE DLA ?

- ▶ Les prestataires du DLA peuvent exercer sous tout type de statut juridique ou formes d'entreprises :



- ▶ Il n'est pas nécessaire d'avoir une implantation nationale pour devenir prestataire du DLA :

Les prestataires peuvent intervenir sur un ou plusieurs départements, ou sur la totalité du territoire national



QUELLES SONT LES COMPÉTENCES REQUISES POUR DEVENIR PRESTATAIRE DLA ?

- ▶ Il n'y a **pas de critères d'éligibilité pour devenir prestataire** : la sélection se fait via une procédure de mise en concurrence

- ▶ Mais pour être retenu dans le cadre d'un appel d'offre, il est demandé aux prestataires **plusieurs qualités et compétences**, à savoir :
 - Etre pointu sur une ou plusieurs compétences techniques.
 - Avoir une bonne connaissance d'un ou plusieurs secteurs d'activité et en maîtriser le modèle économique, organisationnel, réglementaire, institutionnel.....,
 - Avoir une connaissance reconnue du milieu associatif et de l'ESS ou proposer des méthodologies adaptables à ce secteur.
 - Avoir une expérience éprouvée de l'accompagnement au changement et être en mesure d'accompagner les équipes / des collectifs composites
 - Pouvoir conduire à des résultats opérationnels et ne pas se limiter à des préconisations.

Les appels d'offre DLA

LA MISE EN CONCURRENCE DANS LE CADRE DU DLA

Un cadre à respecter : les règles des marchés publics



Les DLA sont considérés comme des acheteurs publics :

Les achats de prestations intellectuelles dans le cadre du DLA sont soumis au respect du Code des marchés publics et de la réglementation européenne

- ▶ La qualité d'acheteur public des structures porteuses du DLA a plusieurs conséquences :
 - Elles doivent procéder à **des actions de publicité préalable à l'achat d'une prestation** ;
 - Elles doivent procéder à **une mise en concurrence pour mener à bien l'achat d'une prestation.**
- ▶ Les procédures de mise en concurrence et de publicité varient en fonction de la valeur estimée de l'achat mais **dans tous les cas, la mise en concurrence dans le cadre des achats de prestations est obligatoire pour les DLA, quel que soit le montant du marché.**
 - Un enjeu de sécuriser les achats effectués par les DLA sur le plan juridique
 - Une « bonne pratique » pour sélectionner les meilleurs offres de prestataires

LA MISE EN CONCURRENCE DANS LE CADRE DU DLA

Au moment du choix de l'offre, plusieurs principes s'imposent aux structures porteuses du DLA :



**Le choix d'une offre
qui répond de
manière pertinente au
besoin**

**La bonne utilisation
des deniers publics :
le coût doit être
raisonnable et
justifiable.**

**Le non recours
systématique à un
même prestataire
lorsqu'il existe une
pluralité d'offres
potentielles
susceptibles de
répondre au besoin.**



Les éléments figurant dans un diagnostic – cahier des charges DLA

- Objet statutaire de la structure bénéficiaire
- Ses valeurs, son projet et ses activités
- Son organisation interne
- Gouvernance et vie associative
- Analyse financière (du bilan et du compte de résultat)
- Historique des accompagnements DLA
- Explicitation du besoin et parcours d'accompagnement
- Les attendus méthodologiques
- Le budget, nombre de jours et localisation de l'intervention



Exemple de plan d'accompagnement

PHASE 1	Clarifier le fonctionnement des instances de gouvernance de X
OBJECTIFS	<p>Afin de fluidifier le fonctionnement de la gouvernance, le consultant appuiera l'association dans :</p> <ul style="list-style-type: none">- Clarifier le fonctionnement des instances de gouvernance (rôle de chacune des instances, modalités d'animation et de prise de décision, définition des membres, ...).- Définir des espaces thématiques de travail collégial en dehors des instances.- Préciser les liens et l'articulation gouvernance-salariés. <p><i>En attendant l'intervention du prestataire, la structure procédera au test de premières idées identifiées lors des précédents travaux permettant de procéder à un 1^{er} bilan avec le prestataire sur ces expérimentations et leurs premiers effets.</i></p>
MOYENS	En distanciel et présentiel
FORMAT	Prestation de services de 2,5 jours d'accompagnement Lieu de l'accompagnement des temps en présentiel : Paris
MOYENS	Budget global de 2 500 € - TTC et tous frais compris pris en charge par l'enveloppe de prestation de conseil DLA 2026



Exemple de plan d'accompagnement

PHASE 2	Accompagner à la déclinaison opérationnelle du projet stratégique
OBJECTIFS	<p>A partir des travaux réalisés précédemment sur le projet et des travaux sur les fonctions des têtes de réseau produits par Le Mouvement associatif, le consultant appuiera l'association dans la formalisation de son projet stratégique :</p> <ul style="list-style-type: none">➤ Confirmer le positionnement et la vision stratégique du réseau d'une part, et d'autre part du Réseau national Pimms médiation en entant qu'entité propre sur chaque fonction « tête de réseau » investie.➤ Ce projet devra être conçu comme un outil permettant de :<ul style="list-style-type: none">○ faciliter la prise de décision pour la priorisation des activités du Réseau national,○ renforcer la culture commune au sein du réseau avec l'ensemble de ses parties prenantes.➤ Elaborer un plan d'actions pour décliner ce projet opérationnellement (actions, conditions de mise en œuvre, moyens matériel, humain et financiers nécessaires, etc.),➤ Définir une méthode permettant le suivi de la mise en œuvre de ce plan stratégique. <p>Ce travail doit également permettre de :</p> <ul style="list-style-type: none">- Interroger la pertinence de nouveaux partenariats entreprises et si opportun, d'en définir les conditions d'opportunités,- Délimiter le rôle respectif de la gouvernance et de l'équipe salariée dans les enjeux de développement et d'impact. <p>Ce plan d'action devra être pensé en cohérence avec la situation financière de la structure et les ressources humaines disponibles (salariés, bénévoles, adhérents, partenaires).</p>
MODALITES	En distanciel et présentiel
FORMAT	Prestation de service 5 jours d'accompagnement - Lieu de l'accompagnement des temps en présentiel : Lyon / Paris
MOYENS	Budget global de 5 500€ - TTC et tous frais compris pris en charge par l'enveloppe de prestation de conseil DLA 2026



La réponse à un appel d'offre DLA

- Votre compréhension du contexte et des enjeux
- Les objectifs à attendre au cours de l'accompagnement
- Les parties prenantes associées durant l'accompagnement
- La méthodologie
- Présentation du cabinet et des consultants intervenants au cours de l'accompagnement (pensez à préciser vos référencements auprès d'OPCO, des dispositifs régionaux ou de la DREETS, qualiopi, etc.)
- Quelques références
- Une proposition de calendrier (qui sera précisé lors du conventionnement selon les disponibilités de la structure)
- Proposition budgétaire
- Face à des problématiques toujours plus complexes et transversales, la réponse en groupement est-elle possible ? **OUI**



Le recours à l'IA pour répondre à un appel d'offre DLA ?

Questions ?